



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de partenariat 2025 pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur Don Petru Luccioni ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur Graziani Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGRI Leslie à Madame Jérôme Vivarelli-Mari ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 décembre 2025 ;

Considérant l'organisation de la ville de Bastia, depuis 2009, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse, la Communauté d'Agglomération de Bastia, le Syndicat Départemental des Jeunes Agriculteurs, et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, d'un marché de Noël durant la période de fin d'année ;

Considérant que le Marché de Noël consiste à organiser, durant la période de Noël, un programme d'animations et à installer des stands au profit :

- d'artisans traditionnels d'art proposant des produits adaptés au Marché de Noël.
- d'agriculteurs ayant pour objectifs de promouvoir les métiers de l'agriculture et de favoriser la vente directe de produits fermiers de qualité dont la production est exclusivement faite en Corse

Considérant cette opération constituant un évènement majeur durant la période de fin d'année. Elle contribue à l'animation et à l'attractivité du centre-ville et rayonnant également sur le tissu économique local ;

Considérant que pour la réalisation de cet évènement, une convention cadrera l'organisation de Marché de Noël du 10 au 23 décembre 2025 sur la place St Nicolas ;

Considérant que la ville de Bastia assure le portage du projet et engagera la totalité des dépenses du budget prévisionnel en annexe ;

Considérant le montant restant à la charge de la Ville pour l'organisation de cette manifestation estimé à la somme de 154.723 € TTC ;

Considérant que notre collectivité met à disposition le site d'implantation, du matériel de festivités et le personnel administratif et technique nécessaire à l'organisation de l'opération et se chargera également de la communication de cet évènement ;

Considérant le budget prévisionnel de l'opération de 330.000 €, le plan de financement complet étant annexé ;

Considérant que cette manifestation fait l'objet d'un règlement général diffusé et accepté par chaque exposant. Ce règlement défini les horaires d'occupation des chalets, les tarifs, les conditions d'attributions, les mesures de sécurité, la liste des produits autorisés à la vente, etc.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la convention de partenariat pour l'organisation du Marché de Noël de Bastia 2025 tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte administratif relatif à l'ensemble de cette opération.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 29/12/2025

Paul TIERI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Telerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/12/2025

Pierre SAVELLI